

# Comment régler vos cotisations ?

Pour régler vos cotisations et contributions sociales, vous pouvez opter pour le prélèvement mensuel, le prélèvement automatique ou le téléversement.

## Le prélèvement mensuel

Cette solution vous permet d'échelonner votre règlement sur l'ensemble de l'année pour un meilleur équilibre de votre trésorerie. Une régularisation est faite en fin d'année.

### Opter pour le prélèvement mensuel

Vous pouvez faire le choix de la mensualisation à tout moment en remplissant le formulaire de « *demande de prélèvements mensuels des cotisations et contributions sociales des non salariés agricoles et des cotisants solidaires* » disponible sur le site internet [www.msa-picardie.fr](http://www.msa-picardie.fr).

### Fonctionnement

Si vous avez choisi la mensualisation, vous recevrez avant la 1<sup>ère</sup> échéance, un échéancier comportant pour chacun des mois de l'année le montant et le jour fixé pour chaque prélèvement. Un second échéancier vous est envoyé dès que le montant définitif de vos cotisations est connu.

### L'option pour le bénéfice ou la dénonciation

L'option pour le bénéfice (ou la dénonciation) du prélèvement

mensuel des cotisations formulée entre le 1<sup>er</sup> et le 15 du mois prend effet le mois suivant (M+1). Reçue par votre MSA entre le 16 et le 31 du mois, l'option prendra effet non pas le mois suivant mais le mois d'après (M+2).

Dans tous les cas, vous pouvez choisir le bénéfice (ou la dénonciation) du prélèvement mensuel des cotisations à effet du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

### ATTENTION :

La mensualisation est reconduite automatiquement l'année suivante.

Si vous souhaitez y renoncer, vous pouvez utiliser le formulaire « *demande de renonciation aux prélèvements mensuels des cotisations et contributions sociales des non salariés agricoles et des cotisants solidaires* » disponible sur le [www.msa-picardie.fr](http://www.msa-picardie.fr)

## Le prélèvement automatique aux échéances

Un prélèvement sur votre compte bancaire est automatiquement effectué pour chaque émission de cotisations à la date figurant sur le bordereau d'appel : appels fractionnés, émission annuelle et émissions rectificatives.

### Opter pour le prélèvement automatique aux échéances

Pour bénéficier de ce moyen de paiement, il vous suffit de remplir la demande d'autorisation de prélèvements, formulaire disponible sur le site internet [www.msa-picardie.fr](http://www.msa-picardie.fr).

### Annuler une autorisation de prélèvement

Une autorisation de prélèvements peut être annulée par courrier simple adressé à votre MSA.

### ATTENTION :

En cas de provision de compte insuffisante, la somme due ne pourra pas être prélevée et des majorations de retard peuvent s'appliquer.

## Le téléversement

Ce service en ligne permet de régler rapidement et simplement les factures de cotisations personnelles et / ou sur salaires depuis « *mon espace privé* » ou sur le [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr). Ainsi, vous n'avez plus de chèques à envoyer.

### Opter pour le téléversement

Pour utiliser ce service, vous devez avoir désigné à la MSA au moins un compte bancaire à l'aide du service en ligne Gestion Compte(s) Téléversement et avoir reçu un bordereau d'appel.

### Fonctionnement

La téléversement intervient le jour de la date limite de paiement.

### ATTENTION :

- Le téléversement n'est pas un prélèvement automatique : il nécessite votre validation de l'ordre de paiement, pour chaque règlement.

- Lorsque vous utilisez le téléversement, le montant réglé correspond à la totalité de la facture. Vous avez jusqu'à 12h le jour de la date limite de paiement pour téléverser.



## Comment créer votre espace privé ?

1. Connectez-vous sur le site internet [www.msa-picardie.fr](http://www.msa-picardie.fr)
2. Cliquez sur « inscription » situé dans le bloc de connexion.
3. Complétez le formulaire d'inscription.
4. Recevez par courrier un code d'accès provisoire à personnaliser lors de votre première connexion.
5. Accédez à votre espace privé.
6. Pensez à compléter votre question secrète (en cas d'oubli, elle vous permettra d'activer un nouveau mot de passe).